



Reconnaître les spécificités des Accueils Collectifs de Mineurs en adaptant la réglementation aux réalités du terrain

CONSTAT

Une législation morcelée, éparse et peu accessible

Qualifiée par le Conseil Economique, Sociale et Environnemental de lourde et complexe, « *essentiellement d'inspiration sécuritaire* » (avis du 28 juin 2000 sur l'accueil des jeunes dans les centres de vacances et de loisirs), la réglementation ne permet pas aux acteurs « *occasionnels* », « *non professionnels* » d'évoluer dans un contexte sécurisant. L'existence de ce millefeuille réglementaire s'explique par la multiplicité des codes dans lesquels s'inscrivent les règles et par la non-codification de nombreux textes. Cette situation ne peut aboutir à une prise en compte effective des réalités de terrain, ignorant l'expérience des professionnels et des non professionnels de l'animation et nous force à constater l'urgence d'une clarification permettant la lisibilité des textes juridiques relatifs aux ACM.

POUR Y REMÉDIER

Constitution d'un corpus législatif et réglementaire unifié applicable aux ACM

En s'inscrivant dans la continuité des travaux menés par la JPA dans le cadre du lancement du site JuriACM-JPA.fr, cette démarche a pour objectif d'enrayer l'escalade réglementaire en regroupant toute la réglementation des ACM de manière cohérente et commentée, afin de palier au déficit d'accessibilité constatée par les acteurs du secteur.

CONSTAT

La nécessité de repenser le statut des animateurs

Ces cinquante dernières années, les colonies de vacances se sont transformées, les acteurs aussi, tout en conservant leurs objectifs éducatifs. Elles sont plus nécessaires que jamais. Les surveillants sont devenus des moniteurs, puis des animateurs. Du militantisme pur, ils sont aujourd'hui des animateurs occasionnels, engagés aux côtés de professionnels. Ni vraiment salariés, ni vraiment bénévoles, ils ne sont pourtant pas reconnus comme volontaires. Depuis les années 2000, les associations de jeunesse et d'éducation populaire militent pour la création d'un statut du «volontariat de l'animation». En 2017, il n'est toujours pas reconnu même s'il existe différents dispositifs proches en France et en Europe.

POUR Y REMÉDIER

Reconnaissance du volontariat dans l'animation

Cette proposition est dédiée à l'encadrement occasionnel auprès des organismes sans but lucratif, des Accueils Collectifs de Mineurs avec hébergement et des séjours de vacances adaptés pour les personnes en situation de handicap. Ce volontariat s'inscrit dans le cadre du projet éducatif de l'organisme et s'exerce tout au long de la vie pendant une durée annuelle limitée au service de l'accueil de tous les enfants tel que la Jeunesse au Plein Air le défend depuis la création de la plateforme du volontariat dans l'animation.